

présenté par
le Directeur
du Personnel

portant rectificatif à l'Article 1er
de l'Arrêté N° 184/PC/MFPTAS/DP-2 du
4/6/65 relatif à la nomination, au re-
classement et à l'avancement d'échelon
du personnel d'Education Physique et
Sportive -

AU LIEU DE :

VISE :
Contrôleur
Financier

ARTICLE 1er.- Conformément aux dispositions de l'article
22 du décret n° 65-31/PC/MFPTAS du 20 Janvier 1965, les
Instituteurs Adjoints du Cadre de l'Enseignement du pre-
mier degré dont les noms suivent, titulaires du diplôme
de Maître d'Education Physique (1ère et 2ème parties) ou
exerçant depuis cinq ans au moins les fonctions dévolues
aux Maîtres d'Education Physique, sont reclassés dans le
Corps National des Maîtres d'Education Physique et Sporti-
ve aux grade, classe et échelon ci-après :

NOM ET PRENOMS	Situation dans le Corps: des Instituteurs Ad- jointes au 1.1.61			Situation dans le Corps des Maî- tres d'E.P.S.		
	Grade, classe et échelon	Ind.:AC		Grade, classe et échelon	Indice d'effet	Date :A.C.
MIDOU Touré Maman	Inst. Adj. St. à/c du I/II/60	150:2m		Maître d'E.P.S. de 2° cl. 1° éch.	220	2/3/65 Néant
SSANI Ali	Inst. Adj. de 3° cl. à/c du I/I/1960	220:1an		"	220	I/I/61 1 an
BAH Nathaniel	Inst. Adj. Stag à/c du 27/12/ 1960	150:4j		"	220	11/II/62 Néant
DJINADOU A. Raou- fou	Inst. Adj. Stag à/c du 14/IO/58	150:2a :2m 17j.		"	220	14/IO/ 1962 "
GUILLAUME Evatis- te	Inst. Adj. de 5° cl. à/c du I/I/61	175:Né- :ant		"	220	4/3/65 Néant
HOUENOU SEDOGBO Samuel	Inst. Adj. Stag à/c du 24/4/61	150:Né- :ant		"	220	4/3/65 Néant

ARTICLE Ier.- Conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n° 65-31/PC/MFPTAS du 20 Janvier 1965, les Instituteurs Adjoints du Cadre des Personnels de l'Enseignement du premier degré dont les noms suivent, titulaires du diplôme de Maître d'Education Physique et Sportive (1ère et 2ème parties) sont classés dans le Corps National des Maîtres d'Education Physique et Sportive aux grades, classe et échelon ci-après :

NOM ET PRENOMS	: Situation au 1/1/61 :		: Situation dans le Corps des :				
	: dans le Corps des :		: Maîtres d'E.P.S. :				
	: Instituteurs Adjoints :						
	: Grade, classe :	: Ind. :	: A.C. :	: Grade, classe :	: Ind. :	: Date :	: A.C. :
						: d'effet :	
MIDOU Touré Maman	Inst. Adj. Stag. à/c du I/II/60	150	2m.	Maître d'E.P.S de 2° cl. 1° éch	250	2.3.65	Néant
SSANI Ali	Inst. Adj. 3° 61. à/c du I/I/60	220	1an	"	250	I/I/61	Néant
BAH Nathaniel	Inst. Adj. Stag. à/c du 27/12/60	150	4j.	"	250	II. II. 62	Néant
MINADOU A. Raou- fou	Inst. Adj. Stag. à/c du 14/10/58	150	2ans 2m. 17j.	"	250	14/10/62	"
WILLIAMS Evaris- te	Inst. Adj. de 5° cl. à/c du I/I/61	175	Néant	"	250	4/3/65	Néant
HOENOU Sédogbo Samuel	Inst. Adj. Stag. à/c du 24/4/61	150	"	"	250	4/3/65	"

Le reste sans changement -

Fait à COTONOU, le 2 Novembre 1968

AMPLIATIONS.-

J.O.R.D. 1
P.R. 4
S.G.G. 4
A.F.P.R.A.T. 1
O.F.P. 1
O.P. 10
A.E.N. 7
SG/MEN 2
DGE 20
O.J.S. 10
A.E.F. 1
DE-DC-CF-SOLDE 4
ES 6
DES 5
DGAJL 2
TRESOR 1
IMPOTS 1
PENSIONS 1
INTERESSES 6
Ministère 10

DN 1 - DCCT 1 -
SGM 10 - DEP 2
Dtion Stat.2 - IAA 1

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU:
Le Ministère de la Fonction
Publique, de la Réforme
Administrative et du Travail

Emile Derlin ZINSOU

Albert DUASSA.-

VU:
Le Ministère de l'Economie
et des Finances

VU:
Pr. Le MINISTRE DE L'EDUCATION
Nationale absent,
Le Ministre du Développement Rural
et de la Coopération, chargé de l'in-
térim,

Stanislas KPOGNON

Adrien AHANHANZO GLELE